

C'est de ce pouvoir juridictionnel ou de gouvernement que Mgr Archambeault prenait possession.

Selon les prescriptions de l'Eglise, il déclarait officiellement, dans un acte public, que les brefs envoyés de Rome avaient été vus et reconnus authentiques. Il faisait lire du haut de la chaire ces mêmes lettres apostoliques, qui lui octroyaient le soin, le gouvernement et l'administration du nouveau diocèse de Joliette. Il faisait sa profession de foi entre les mains du représentant du Souverain-Pontife.

Et en montant sur le trône épiscopal élevé au-dessus des bancs de la nef et de tous les autres sièges du sanctuaire, il disait à ses ouailles, fidèles et prêtres, qu'il était désormais de son devoir d'exercer sa haute et paternelle surveillance sur ce diocèse.

On comprend mieux, après ces explications, la grave portée de cette cérémonie, l'émotion du pasteur et la joie du peuple.

Comme ils doivent être environnés ces pasteurs de tout notre respect, d'une soumission complète et d'une affection filiale.

Pour être glorieux, le fardeau qui charge leurs épaules est si lourd !

Grâce à leur ministère, ils nous mettent en rapport si direct avec le vicaire du Christ, et par lui avec notre Rédempteur et notre Sauveur.

Ce n'est pas tout. Par leur influence, par leur prestige, ils veillent si efficacement sur les intérêts de toute nature que nous remettons avec confiance entre leurs mains.

Ces réflexions et ces sentiments étaient au fond de toutes les âmes.

Dans une très éloquente et très belle adresse, M. le maire Tellier, parlant au nom des citoyens, les exprima à Sa Grandeur et lui donna l'assurance de leur durée impérissable.

Mgr l'évêque élu s'est levé ensuite. Il a prononcé une pénétrante allocution, où se révélèrent les qualités d'un véritable pasteur selon le cœur de Dieu : la tendresse et la fermeté, le zèle apostolique, le plus sincère dévouement, une vive piété et un grand esprit de foi.